

Alors que la France vient de décider de rejoindre le commandement militaire intégré de l'Otan, il paraît intéressant d'examiner ce choix à travers le prisme de la difficile construction d'une défense européenne.

Acteur désormais incontournable de la gestion des crises, l'Europe de la défense est cependant pénalisée par l'absence de politique étrangère, des insuffisances capacitaires majeures et l'indétermination de son articulation avec l'OTAN. Tout en continuant à œuvrer au profit d'une "Europe puissance", la décision française de réintégrer le commandement militaire intégré de l'OTAN pourrait contribuer à une clarification des relations entre les deux grandes organisations de défense.

L'Europe de la défense : une réalité, mais une réalité en devenir malgré les efforts de la France

En 1998, sur initiative française, la naissance de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) au sommet franco-britannique de Saint-Malo donne corps au concept d'une Europe de la défense et marque, au moins dans les principes, une volonté d'autonomie de décision politico-militaire.

En dix ans, l'Europe de la défense devient progressivement une réalité. Des structures de coordination politiques, opérationnelles et industrielles ont vu le jour : comité politique et de sécurité (CPSE), comité militaire et état-major de l'Union ; après le traité de Lisbonne, un Haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et politique de sécurité, des clauses de défense mutuelle et de solidarité, l'Agence Européenne de Défense. Ayant adopté une doctrine et un mécanisme de financement, l'Europe qui s'est dotée de moyens militaires conduit avec succès plusieurs opérations d'envergure dans les Balkans, au Proche Orient, en Afghanistan et en Afrique. Enfin, la configuration industrielle de l'Europe de la défense a évolué par le biais de programmes d'armement (A400M, Eurofighter) et du rapprochement de certaines industries de défense.



Malgré ces avancées, "l'Europe puissance" souhaitée par la France n'existe toujours pas. Le décalage entre la politique étrangère soumise à la règle du vote à l'unanimité et la politique de défense demeure grand. Bien trop faibles, les budgets de défense privent l'Europe de capacités militaires essentielles (projection stratégique et renseignement satellitaire). Enfin, la concurrence interne, l'absence de préférence communautaire et de fédération des intérêts industriels, l'insuffisance des investissements de recherche handicapent l'industrie européenne de défense.

A la veille de la présidence européenne, la France a tenté de relancer la PESD : actualisation de la stratégie européenne de sécurité, renforcement des capacités, coopération structurée permanente, dynamisation du marché européen de l'armement. Devant le peu de succès, c'est à la poursuite de la clarification des relations avec l'Otan qu'elle s'est attachée.

Pour une nécessaire rénovation de l'articulation entre Europe de la défense et OTAN



Profondément influencée par les Etats-Unis, la stratégie de l'OTAN a longtemps divergé de celle des européens. Pour les Etats-Unis adeptes de l'unilatéralisme, l'Otan a vocation à garantir leur sécurité et est un réservoir de forces. Au contraire, partisans du multilatéralisme, les Européens ne voient plus dans l'OTAN la principale enceinte de discussion et de coordination de leurs stratégies. Concilier ces approches suppose l'établissement d'un autre partenariat transatlantique, un dialogue politique et stratégique réel, la participation effective à la décision avec des structures et des moyens à la disposition de l'Europe.

L'UE et l'OTAN évoluent cependant vers plus de complémentarité. En 1999, les Etats-Unis admettent le débat au sein de l'OTAN dont le conseil stratégique reconnaît la légitimité de la PESD (sommet de Riga). La consultation entre le CPSE et le Conseil de l'Atlantique Nord devient régulière. La prise en compte des missions de reconstruction des États défaits (fondement de la stratégie européenne) illustre les évolutions du concept otanien. Les européens mettent à disposition de l'UE et de l'OTAN les mêmes forces de projection. Les accords de Berlin (2003) prévoient pour l'Europe l'accès aux capacités de planification de l'OTAN, seule à posséder un état-major de niveau stratégique. L'appel à l'OTAN pour les opérations lourdes demeure incontournable. Inversement, l'Alliance dont la pertinence ne peut être remise en cause reste confinée à sa vocation militaire. La question de l'articulation entre OTAN et UE est donc primordiale.

Face aux nouvelles menaces, à la recherche d'un équilibre entre atlantisme et européenisme, la France nation fondatrice de l'OTAN, membre du conseil de sécurité de l'ONU, puissance nucléaire et depuis plusieurs années un des trois principaux contributeurs de troupes de l'UE et de l'OTAN, ne pouvait se satisfaire de ce constat. Elle continue à œuvrer pour le renforcement d'un pilier européen de défense. Mais, étant donné le caractère désormais international des engagements militaires, elle lui était difficile de rester à l'écart de la seule organisation capable de travailler au niveau international dans tous les domaines de la sécurité. Son choix de rejoindre les structures de commandement intégré ne peut donc que favoriser l'amélioration des relations et la convergence entre l'UE et l'OTAN.



*

L'Europe de la défense reste une réalité en devenir. Or, les exigences de sécurité qui se déclinent déjà au présent et doivent s'inscrire dans une perspective d'avenir ne peuvent souffrir d'expectative sinon d'illusion. Sans exclure l'idée d'un pilier européen de l'Alliance atlantique, la rénovation des relations entre la France et l'OTAN peut contribuer à une meilleure articulation entre les deux principales organisations de défense mondiales, l'une en devenir et l'autre en rénovation.